



Froges, le 02 Juillet 2026

A l'attention de Mesdames et Messieurs les  
Adjointes et les Conseillers Municipaux

Nos réf : C.CM 04-2026/DGS/OS/CD

Affaire suivie par Cindy DUMAS

Mail : dgs@villedefroges.fr

**Convocation du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Le Mercredi à 08 Juillet 2026**  
**à 18 heures 50 – Salle du Conseil – en Mairie**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Olivier SALVETTI**  
Maire de Froges





**Ordre du jour :**

**Nombre total de projets de délibération : 11**

**1. AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME – ENVIRONNEMENT**

- 1.1. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).
- 1.2. Abandon du droit de mitoyenneté sur un mur séparatif et cession de la parcelle cadastrée section AD n°801 (issue de la division de la parcelle AD n°558)

**2. AFFAIRES FINANCIERES**

- 2.1. Approbation du règlement intérieur et fixation des tarifs des services périscolaires et de la restauration scolaire – Année scolaire 2026-2027
- 2.2. Attribution d'un mandat spécial à des conseillers municipaux pour accompagner Monsieur le Maire au Congrès National des Maires de France
- 2.3. Prise en charge financière de l'opération "Tickets manèges" pour les enfants scolarisés
- 2.4. Révision des tarifs des concessions funéraires et des cases de columbarium – Modification des durées de concession
- 2.5. Sollicitation de financements pour le projet d'acquisition de tables de tri sélectif et de pesée au sein de la restauration collective municipale.
- 2.6. Acceptation d'une subvention du Département de l'Isère au titre du dispositif « Territoire Numérique Éducatif » (TNE) et autorisation de signature de la convention afférente.

**3. AFFAIRES JURIDIQUES**

- 3.1 Délibération portant désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le cdg38 aux employeurs affiliés.

**9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1. Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
- 9.2. Mise à jour du tableau des effectifs



04 76 71 40 65



contact@villedefroges.fr



1142, bd de la République 38190 FROGES



www.villedefroges.fr